

La Prime d'Excellence Scientifique est contraire à notre éthique

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 25/06/10 consultable en intranet : <https://intranet.inra.fr/cgt> et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

Stupide, dangereuse, injuste,... rarement mesure gouvernementale aura créé autant de malaises parmi les personnels, que ce décret établissant une prime d'excellence scientifique (PES) pour 20 % des chercheurs.

Tant parmi ceux-ci que dans l'ensemble du personnel des EPST et singulièrement à **l'INRA, le rejet a été immédiat** et s'est exprimé dans tous les conseils scientifiques et CSS de l'organisme, ainsi qu'à la CAP des Chargés de Recherche. De nombreuses personnalités dénoncent de façon circonstanciée le caractère dégradant d'une prime à quelques uns contre la reconnaissance de l'effort collectif, le climat de tension qu'elle ne manquerait pas d'installer dans les unités.

Pour leur part, les personnels ITA ont très clairement vu dans cette nouvelle attaque à la morale de leur travail, les prémisses de ce qui les attend dans le cadre des primes individualisées au mérite prévues dans la révision générale des politiques publiques (RGPP), et déjà en cours à l'Université.

Tous ont reconnu dans cette procédure l'initiative de politiques qui ne pensent qu'à l'appât du gain et à la compétition comme moteur de la recherche. Pendant ce temps, la chute de pouvoir d'achat et les carrières de plus en plus bloquées sont notre lot, les jeunes désertent les carrières scientifiques, ceux qui s'y lancent encore sont découragés par les perspectives de précarité et de rivalités des uns contre les autres qu'induisent de telles mesures. A l'exigence de la nécessaire revalorisation générale des carrières, le gouvernement répond par l'ouverture de la chasse aux primes.

Alors même que la DG INRA reconnaît que cette procédure aura des "effets délétères" (sic) elle l'a lâchement relayée, en ajoutant même dans le cynisme.

La majorité des Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) ayant refusé de faire ce sale boulot, la Direction a ainsi annoncé au Conseil Scientifique de l'INRA vouloir faire reporter sur les agents eux-mêmes un soi disant choix de demander ou non la prime et "en leur faisant confiance pour en limiter" (re sic) les effets néfastes. Comme s'il y avait à demander à chacun d'entre nous s'il se sentait excellent ou non ! Comme si l'absence de cupidité qui caractérise l'immense majorité des chercheurs publics allait leur faire accepter l'abnégation de voir « les meilleurs » récompensés. Comme si nous tous n'étions pas collectivement engagés dans un travail de recherche dont l'ensemble de l'Institut est comptable !

Non, Madame la Présidente Directrice Générale, c'est vous qui portez la responsabilité de la mise en œuvre honteuse (car l'attribution de la prime est secrète : quelle transparence !) de cette politique rejetée par tous.

En découvrant que les dossiers CSS ne comportaient pas la fameuse déclaration à remplir pour bénéficier de la prime (cf la NS 2009-63), nous avons eu l'espoir que la sagesse l'avait emporté, et que vous aviez pris en compte les multiples réactions négatives des collègues. Il n'en est apparemment rien puisqu'il semble que vous avez confié à un membre de la Direction la mission de trier, de manière totalement discrétionnaire, les "excellents" et les "autres" en vue de leur attribuer ou non la prime à partir des dossiers CSS des quatre dernières années !!! **La CGT-INRA alerte les collègues pressentis pour siéger dans les futures CSS du rôle qu'entend leur faire jouer la DG dans le tri sélectif des chercheurs.**

Vous ne pourriez faire autrement que d'appliquer ?

En mars dernier, alors qu'elle n'était pas encore affaiblie par le revers électoral des régionales en Ile de France, la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Madame Valérie PECRESSE faisait préciser par son cabinet à une délégation de nos organisations syndicales que **le reliquat des primes non versées pouvait parfaitement être partagé sous forme d'une prime versée à l'ensemble des chercheurs.**

Autrement dit, comme cela a été décidé pour les magistrats, **vous pouvez tout à fait utiliser ces fonds en les répartissant d'une manière égale entre les chercheurs comme pour les Primes de Participation à la Recherche (PPR) des administratifs, techniciens et ingénieurs.** C'est donc bien une volonté de votre part.

La CGT-INRA réaffirme que s'il est question d'excellence, c'est bien de celle du statut et de nos missions de service public dont il faut parler. C'est de l'excellence des valeurs de partage et de conscience professionnelle des fonctionnaires dont il faut parler.

Autrement dit, oui, tous excellents !

**LA CGT-INRA S'EST BATTUE
CONTRE LE PRINCIPE DE CETTE PES
ET CONTINUERA A RASSEMBLER TOUS LES
PERSONNELS CONTRE SA MISE EN PLACE.**

**ELLE SOUTIENT DONC TOUTES LES INITIATIVES
DE LUTTE CONTRE LA PES.**

La CGT-INRA appelle les personnels à continuer de signer la pétition contre la PES

(www.petition-pes.fr/?petition=2).

La CGT-INRA demande que la masse salariale destinée à la PES soit utilisée pour :

- améliorer la grille salariale des CR2,
- débloquer celle des CR1,
- et augmenter le nombre de promotions DR2.

De la même manière, la CGT-INRA exige une revalorisation des salaires et des carrières pour tous les ITA et non une prime à la tête du client.

Ces exigences sont les seules qui permettent d'améliorer les conditions salariales des chercheurs comme des ITA.